

RESEAU DES ENSEIGNANTS REFERENTS HANDICAPS

Secteurs de collège d'intervention des ERH (le détail des écoles, collèges et lycées est sur le site ASH).

Secteur de collège	Référent - Adresse	Téléphone - Mail
Bayonne : Camus - Boucau - Bidache	BAROUDEL Françoise Collège H.Barbusse Boucau	☎ 06.08.33.22.40 ia64-erh1@ac-bordeaux.fr
St Jean de Luz – Hendaye - Ciboure	BORDAS Magali Collège M. Ravel St J de Luz	☎ 06.08.66.26.81 ia64-erh2@ac-bordeaux.fr
St Etienne de Baïgorry - St Jean Pied de Port - Cambo	NOGUEZ Christian Collège Errobi Cambo	☎ 06.31.67.72.81 ia64-erh3@ac-bordeaux.fr
Anglet - Bayonne : Marracq	ROUET Florence Collège Endarra Anglet	☎ 06.77.24.98.00 ia64-erh4@ac-bordeaux.f
St Palais – Hasparren – Bayonne St Armand & La Salle St Bernard	URRUTIA J.Marie Ecole des Arènes Bayonne - Collège La salle St Bernard Bayonne	☎ 06.27.61.03.57 ia64-erh5@ac-bordeaux.fr
Biarritz : Fal – Rostand Bayonne (Privé)	VIGUIER Maryse Collège J.Rostand Biarritz	☎ 06.32.97.71.46 ia64-erh6@ac-bordeaux.fr
Salies - Sauveterre – Mauléon - Tardets	ARHIE Isabelle Collège F. Pécaut Salies	☎ 06.18.86.02.27 ia64-erh7@ac-bordeaux.fr
St Pierred'Irube – St Jean de Luz - Secteurs Privés Anglet-Bayonne-St Pierre d'Irube	ATTOUCHE Christine Collège Atturi St Pierre d'Irube	☎ 06.89.38.59.85 ia64-erh17@ac-bordeaux.fr
Orthez : D.Argote et G.Phoebus Arthez de B. – Artix – Navarrenx (Arzacq-Arraziguët - Peyrehorade)	SAINT-SEVERE Marie Collège D. Argote Orthez	☎ 06.32.90.36.82 ou 05.59.38.69.22 ia64-erh8@ac-bordeaux.fr
Billère – Monein - Mourenx	CAPDEVIELLE Doriane Collège de Monein	☎ 06.32.86.47.39 ou 05.59.21.26.41 ia64-erh9@ac-bordeaux.fr
Oloron : T.Derême et Cordeliers Arette – Bedous - Lasseube	LECHARDOY Arnaud Collège T. Derême Oloron	☎ 06.32.86.44.81 ou 05.59.36.36.18 ia64-erh10@ac-bordeaux.fr
Pau : Marguerite de Navarre – Ste Ursule Pierre-Emmanuel – Calandreta Gasconha	LERE Christine Collège M. de Navarre Pau	☎ 06.32.90.79.31 ia64-erh11@ac-bordeaux.fr
Jurançon - Arudy – Laruns – Bizanos	HERAULT-CHANTAL Claire Collège Gabard Jurauçon	☎ 06.32.88.19.26 ia64-erh12@ac-bordeaux.fr
Pau : Clermont – St Dominique	ALKERMANN Christine Collège Clermont Pau	☎ 06.32.97.03.00 ou 05.59.13.50.60 ia64-erh13@ac-bordeaux.fr
Pau : Jeanne d'Albret – Immac. - St Maur	CANEVESE Nathalie Inspection académique Pau Collège Immaculée Conception	☎ 06.18.86.02.47 ia64-erh14@ac-bordeaux.fr
Morlaas – Garlin – Lembeye – Pau : Ste Bernadette	COQUET Laurence Collège de Morlaas	☎ 06.32.97.27.59 ou 05.59.33.58.66 ia64-erh15@ac-bordeaux.fr
Nay – Pontacq – Lestelle Betharram	VITIELLO Bertrand Collège Henri IV Nay	☎ 06.32.86.91.56 ou 05.59.61.84.57 ia64-erh16@ac-bordeaux.fr
Arzacq Arraziguët – Lescar – Serres Castet	ROGER Agnès Collège Simin Palay deLescar	☎ 06.17.85.22.67 ia64-erh18@ac-bordeaux.fr



Information aux familles

SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pose le principe de scolarisation pour tous les élèves

Année scolaire 2018-2019

L'école / l'établissement scolaire :

Décret n°200-1752 du 30-12-05 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap / circulaire n°2016-117 du 08-08-2016 parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

Le directeur de l'école, le chef d'établissement :

- réunit l'équipe éducative qui renseigne à la demande de la famille le GEVA-Sco 1^{ère} demande.

Le RASED, les psychologues de l'éducation nationale sont des ressources pour aider à l'analyse des besoins lors de la rédaction du GEVA-Sco.

- propose aux parents de prendre contact avec la « Maison Départementale des Personnes Handicapées » (MDPH).

- transmet les coordonnées de l'enseignant référent handicap (ERH) qui pourra accompagner la famille dans sa démarche.

Le GEVA-Sco première demande est transmis à la MDPH par la famille.

Contacts utiles :

AGPI (Association pour la guidance parentale et infantile) :

☎ 05 59 06 93 18

mail : agpi64@free.fr

Collectif HANDIK

☎ 05 59 42 16 03

L'école ou l'établissement scolaire vous propose de solliciter la «**Maison Départementale de la Personne Handicapée**», la MDPH.

La Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) exerce dans chaque département une mission :

- ▶ d'accueil et d'information,
- ▶ d'accompagnement et de conseil,
- ▶ d'attribution des droits aux personnes handicapées,
- ▶ de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

MDPH

Cité Administrative
Rue Pierre Bonnard
64000 PAU

☎ 05 59 27 50 50

fax : 05 59 27 50 51

mail : mdph.pau@mdph64.com

mdph.bayonne@mdph64.com

L'école ou l'établissement scolaire vous donne les coordonnées de l'**enseignant référent handicap** qui peut vous aider.

Les missions de l'enseignant référent handicap (ERH) :

Décret sur le parcours de formation du 31/12/05
Arrêté du 17/08/06 sur les enseignants référents

- Il assure auprès des familles une mission essentielle d'accueil et d'information.
- Il exerce ses missions en application des décisions de la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) et en vue de favoriser leur réalisation.
- Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) et il est l'interlocuteur principal de toutes les parties prenantes de ce projet.
- Il est chargé de réunir l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent, au moins une fois par an. Elle peut être organisée à la demande de l'élève, de ses parents ainsi qu'à la demande de l'équipe éducative de l'école ou de l'établissement scolaire, ou à la demande du directeur de l'établissement de santé ou de l'établissement médico-social, si des régulations s'avèrent indispensables en cours d'année scolaire.